

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 12 2018**  
**19H30 Salle polyvalente de Serrières Sur Ain**

Etaient présents : Roger DUVIQUET, Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Frédéric MONGHAL, Philippe TREFF, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Jean-Michel GIROUX, Alain JULLIERON, Aimée BADIER, Joël TRAVARD, Gérard GUICHARD, Jean-Paul PERRET, Anne PAGAN, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Jean-Claude PITTON, Gilles MAJORCZYK, Béatrice DE VECCHI, Christian BARDET, Pierre DULAURIER.

Pouvoir :

Sacharalen CAPRON ayant donné pouvoir à Gilles MAJORCZYK.

Etaient excusés : Sylvie GOY-CHAVENT, Jacques GROSGURIN, Frédérique MOLLIE, Sacharalen CAPRON, Christian BATAILLY, Bernard MAROQUENNE, Jean-Luc ORSET, Daniel JANIN, Eliane CEYZERIAT.

Etaient absents: Catherine DUBREUIL, Jean-Louis FAVIER, Dominique GABASIO.

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 24, titulaires : 24, suppléants : 0, votants : 25  
Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

**Ordre du jour**

1. **Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre des délégations.**
2. **Finances- Fiscalité :**
  - Indemnité de conseil allouée au comptable public,
  - Budget annexe Office de Tourisme : dépenses de personnel,
  - Budget annexe SPANC : dépenses de personnel,
  - Convention de fonds de concours Labalme (voirie 2018),
  - Convention de fonds de concours Serrières Sur Ain (voirie 2018),
  - Convention de partenariat avec l'Ecole de musique des 3 rivières.
3. **Environnement :**
  - Elargissement des plages horaires des déchèteries et remplacements.
4. **Personnel :**
  - Modification du tableau des emplois.

**5. Habitat-Logement :**

- Participation financière au conseil de premier niveau de l'ALEC01.

**6. Tourisme :**

- Convention avec le CAUE et la commune de Cerdon afin d'intégrer, au territoire et au village, le projet de réouverture de la cuivrière.

**7. Développement économique :**

- Convention d'occupation précaire des terrains de la future zone Ecosphère Innovation,
- Convention d'occupation précaire des terrains de la future zone Ecosphère Proximité Jujurieux.

**8. Services à la population:**

- Mission CLIC : projet de convention du Département.

**9. Points d'information :**

- Point sur le projet de sécurisation des déchèteries (garde-corps),
- Journal intercommunal.

**10. Questions diverses.**

**RAPPEL DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS  
LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS**

- Décision du Président D\_2018\_02 : reconduction pour un an du marché de maîtrise d'œuvre de voirie.
- Décision BUREAU\_2018\_014 : Elargissement des plages horaires des déchetteries et instauration d'horaires d'hiver.
- Décision BUREAU\_2018\_015 : Convention avec RECYLUM.

**FINANCES/ENVIRONNEMENT**

**1. INDEMNITES DE CONSEILS A LA PERCEPTRICE**

Il convient de délibérer afin de fixer le taux de l'indemnité de conseil allouée à la perceptrice Mme PERALDI pour 2018.

Pour information, un taux de 100% équivaldrait au montant de 1 403.89 €.

Le bureau propose un taux à 0% d'indemnité.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

**2. REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME AU BUDGET  
GENERAL POUR REMBOURSEMENT DE PERSONNEL**

Il convient de délibérer afin d'opérer le reversement vers le budget général des sommes forfaitaires de personnel affectées à ces budgets soit :

- 70 880 € pour le budget annexe Office de Tourisme.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

**3. REVERSEMENT DU BUDGET ANNEXE SPANC AU BUDGET GENERAL POUR  
REMBOURSEMENT DE PERSONNEL**

Il convient de délibérer afin d'opérer le reversement vers le budget général des sommes forfaitaires de personnel affectées au budget annexe SPANC soit 1 500 €.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

#### 4. CONVENTION FONDS DE CONCOURS LABALME

Conformément aux mécanismes de solidarité adoptés en 2016, et vu le montant des travaux de voirie réalisés en 2018 qui s'élèvent à 10 269.23€HT sur la commune de Labalme, il est proposé la participation sous forme de fonds de concours de la commune au financement pour un montant de 1 026.92€.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

#### 5. CONVENTION FONDS DE CONCOURS SERRIERES

Conformément aux mécanismes de solidarité adoptés en 2016, et vu le montant des travaux de voirie réalisés en 2018 qui s'élèvent à 10 205.58€HT sur la commune de Serrières, il est proposé la participation sous forme de fonds de concours de la commune au financement pour un montant de 1 020.56€.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

#### 6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

Afin de formaliser le partenariat financier avec l'école de musique Les 3 Rivières et conformément aux statuts de la Communauté de communes, un projet de convention est présenté en annexe. Elle fixe notamment les modalités financières suivantes : subvention annuelle de la CCRAPC fixée à 150€ par enfants de moins de 18 ans inscrits à l'association.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

## PERSONNEL

### 1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

➤ Service Environnement / Déchèteries :

A compter d'avril 2019, suite à l'élargissement des horaires d'ouverture des déchèteries et du passage à des horaires hiver/été, il convient de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Le volume horaire hebdomadaire par poste passe de 22.50 à 28.54H, le nombre d'etp passe de 1.93 à 2.45.

➤ Service petite enfance :

A compter de janvier 2019, les nouveaux plannings des agents ont été redéfinis en tenant compte :

- de la reprise à 80 % de Charline ALCARAZ,
- d'une demande du Conseil Départemental pour que deux professionnels dont au moins un diplômé soit présent auprès des enfants même durant la dernière heure.

Le nombre d'équivalent temps plein (etp) à la maison Frimousse passe donc de 5.05 à 5.28 soit +0.23 etp pour un total de 7 agents.

➤ Service enfance :

Suite à différents mouvements de personnel, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps complet et un poste d'agent de service à temps non complet pour l'ALSH de Pont d'Ain.

Le nombre d'équivalent temps plein à l'ALSH de Pont d'Ain passe donc de 11.49 etp à 10.31 pour un total de 13 agents.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

## HABITAT-LOGEMENT

### 1. PARTICIPATION FINANCIERE AU CONSEIL DE 1<sup>ER</sup> NIVEAU DES HABITANTS DE LA CCRAPC (ASSURE PAR L'ALEC01)

Depuis 2001, le service Info Energie de l'Ain – conseils de 1<sup>er</sup> niveau sur la rénovation énergétique aux habitants – est réalisé par l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat de l'Ain pour le compte des collectivités, avec l'appui du Département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'ADEME.

La Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 prévoit le transfert du service Info Energie aux EPCI dans le cadre d'un futur Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service s'appuierait sur une plateforme territoriale de rénovation énergétique du logement privé, mutualisée à l'échelle de plusieurs EPCI de l'Ain, animée par l'ALEC01.

Le conseil note que la communauté de communes est engagée dans une démarche volontariste en matière de précarité énergétique notamment à travers sa nouvelle OPAH.

Il relève qu'une fois de plus il se trouve dans une situation de transfert de charges imputées aux EPCI sans contreparties.

Il souligne que les financements évoqués sont imprécis et ne présentent aucune garantie ni à moyen terme, ni même à court terme.

Il considère que des élus ne peuvent pas prendre des décisions engageant les dépenses de la collectivité sans transparence, ni clarté sur la démarche et ses coûts.

Il regrette le caractère très peu respectueux, voire brouillon de la procédure engagée malgré l'importance du sujet.

Anne BOLLACHE ne prend pas part au vote.

➤ *Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, s'est opposé à la participation financière de la communauté de communes pour le service conseil de 1<sup>er</sup> niveau des habitants de la CCRAPC assuré par l'ALEC01, ainsi qu'au financement de la plateforme territoriale de rénovation énergétique.*

## TOURISME

### Etude d'intégration, au territoire et au village, du projet de réouverture de la cuivrerie

Le Département de l'Ain en tant que nouveau propriétaire des bâtiments de la cuivrerie de Cerdon travaille sur un projet de muséographie et de rénovation des bâtiments en vue d'une réouverture du site au public en 2021.

En complément, le Département a sollicité la commune de Cerdon et la communauté de communes pour réfléchir à l'intégration, au territoire et au village, de ce site touristique majeur qui devrait drainer très rapidement un nombre important de touristes sur le territoire.

L'objectif est de mener une réflexion collective et partagée à plusieurs échelles et répondre entre autre aux questions suivantes :

- Comment accéder au site de la cuivrierie ?
- Comment valoriser l'offre patrimoniale du territoire et du village de Cerdon ?
- Comment mettre en réseau, en résonnance, les autres sites touristiques emblématiques du territoire ?

Pour cela, la CAUE propose un accompagnement afin d'aider les collectivités à définir des orientations d'aménagements qualitatifs.

Afin de rendre la démarche participative et partagée, le CAUE propose d'animer un groupe de travail constitué des différentes parties prenantes au projet.

Pour cet accompagnement, le CAUE sollicite une contribution financière comme suit :

- 2 205 € pour la commune de Cerdon
- 4 410 € pour la communauté de communes

Jean-Claude PITTON ne prend pas part au vote

➤ *Délibération votée à l'unanimité des suffrages exprimés pour autoriser le Président à signer une convention tripartite avec le CAUE et la commune de Cerdon.*

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **Convention d'occupation précaire des terrains du futur Espace Ecosphère Innovation**

Suite à l'acquisition, quasi-total, des terrains de la phase 1 et 2 du futur espace Ecosphère innovation, il convient de passer une convention d'occupation précaire, à titre gratuit, avec l'exploitant agricole dans l'attente des premiers travaux et installation d'entreprises.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

### **Convention d'occupation précaire des terrains du futur Espace Ecosphère Proximité à Jujurieux**

Suite aux premières acquisitions des terrains du futur espace Ecosphère proximité à Jujurieux, il convient aussi de passer une convention d'occupation précaire, à titre gratuit, avec l'exploitant agricole dans l'attente des premiers travaux et installation d'entreprises.

➤ *Délibération votée à l'unanimité*

## PERSONNES AGEES

Le Département de l'Ain a mis en place un projet CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) pour 2019 qui se décline ainsi :

Un socle de base de prestations égales pour les habitants et les mairies. (Accueil, Information, Orientation, Prévention et Coordination à l'attention des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles) ainsi qu'une convention entre chaque EPCI et le département pour des prestations plus personnalisées en fonction de la politique de l'EPCI et des enjeux de son territoire. (Développement social local, animation d'actions collectives de prévention et d'accompagnement social).

La mission CLIC pourrait soit être un service spécifique au sein de l'EPCI, soit intégrée au sein des Maisons de Service au Public (MSAP) ou bien encore portée par une association ou une autre structure désignée par les deux partenaires financeurs.

Une participation financière minimale de 50 centimes par habitants serait demandée à chaque EPCI.

- *Les conseillers communautaires se sont prononcés à l'unanimité pour ne pas étendre l'intérêt communautaire en matière de compétence sociale à la compétence du CLIC.*




## POINTS D'INFORMATION

### 1. POINT SUR LE PROJET DE SECURISATION DES DECHETERIES (GARDE-CORPS)

L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain est en cours de finalisation du DCE en vue de l'appel d'offres pour la mise en place des garde-corps des trois déchèteries (uniquement benne gravats à Pont d'Ain), prévue en avril-mai 2019.

Pour mémoire, le coût des travaux, initialement inscrit au budget 2018, sera de l'ordre de 130K€ TTC.

Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon					
Mise en sécurité des quais vis-à-vis des chutes de hauteur					
RECAP					
N° Prix	DESIGNATION	U	Quantité	P.U. (€ HT)	Montant
1	DECHETERIE DE PONT D'AIN	MT	1	7 390,00	7 390,00 €
2	DECHETERIE DE JUJURIEUX	MT	1	55 330,00	55 330,00 €
3	DECHETERIE DE PONCIN	MT	1	38 490,00	38 490,00 €
4	Aléas et divers - 5 %				5 060,50 €
<b>Total HT</b>					<b>106 270,50 €</b>
<b>TVA 20 %</b>					<b>21 254,10 €</b>
<b>Total TTC</b>					<b>127 524,60 €</b>

Deux dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de travaux de de 109 600€ HT (incluant des rideaux métalliques de locaux DDS) : aide de 30% au titre de la DETR (soit 32 880€) et 20% du Département de l'Ain (soit 21 920€).

### 2. JOURNAL INTERCOMMUNAL

Rappel : distribution du Journal dans les mairies les 13 et 14 décembre prochain.

Merci par avance aux élus communaux de bien vouloir les distribuer dans les boîtes aux lettres dès que possible avec le calendrier des sacs jaunes pour certaines communes.

Le Président,  
Thierry DUPUIS

